

COMMUNE DE
CHATEAUNEUF-SUR-CHER
du Cher (18190)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 5 Novembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 6 Novembre 2019

Objet de la délibération : Maintien des plans d'alignement sur les routes départementales 14, 27, 35 et 73

Numéro de la délibération : DEL-191119- 047

Numéro de la nomenclature « ACTES » : 3.5.7

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de William PELLETIER.

Présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, M. Jean-Claude MAURIN, Mmes Nadine BLANCHARD, Annick FORGEAT, MM. Denis JOUANIN, Rémy DESBOIS, Mme Florence PIERRE, MM. GAMBADE, BROQUEREAU

Absents excusés M. Pascal LANDOIS pouvoir à M. PELLETIER, Mme Elisabeth GUERIN pouvoir à M. BROQUEREAU, M. Fabien BEGASSAT

Secrétaire Mme Ghislaine CHAPIER

Monsieur le Maire rappelle : Un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public Routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains.

Après avoir pris connaissance du courrier de la Direction des Routes du Cher récapitulant les routes départementales concernées par un plan d'alignement traversant la commune de Châteauneuf-sur-Cher, **le Conseil municipal** souhaite à l'unanimité maintenir son plan d'alignement, il **émet un avis défavorable** à l'abrogation du plan d'alignement des routes départementales n°14 Route de Chavannes, n°27 Route de Corquoy, n°35 Route de Bruère et de Lapan, et n°73 Route de Venesmes.

Pour extrait certifié conforme,
Châteauneuf-sur-Cher, le 22 Novembre 2019

Le Maire, William PELLETIER

Date de publication *22 Novembre 2019*

Accusé de réception en préfecture 018-211800586-20191119-DEL-191119-047- DE Date de télétransmission : 22/11/2019 Date de réception préfecture : 22/11/2019
